

12 avril 2021

Comité Technique Ministériel.



<http://fasmi.fr/>

Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur
25 rue des tanneries 75013 PARIS - 01 43 40 64 27 -
Affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA.

ORDRE DU JOUR

Comité technique ministériel

du ministère de l'intérieur

Lundi 12 avril 2021 à 14h30

L'UNSA FASMI était représentée par Philippe CAPON Secrétaire Général de la FASMI.

Le secrétaire général du Ministère de l'intérieur à l'ouverture de la séance de ce CTM a fait un point sur la crise COVID, sur le renforcement du télétravail et sur les difficultés à aller au-delà de 2 jours par semaine au Ministère de l'Intérieur pour les missions télétravaillables.

Les ASA peuvent être accordés dans certaines situations (garde d'enfants...) en particulier pour les agents n'ayant pas la possibilité d'être en télétravail.

Les congés posés ne sont pas remis en cause...

Les congés peuvent être pris durant la nouvelle période de vacances scolaires.

Les Agents qui n'avaient pas posé de congés entre le 26 avril et le 07 mai ont été invités à poser des congés durant la nouvelle période de vacances scolaires.

Dans le cadre de la campagne « tester alerter protéger » l'administration, avec le soutien de « MFP services », organise des tests (antigéniques) de grande ampleur. Ces tests ont commencé la semaine dernière sur BEAUVAU, cette semaine sur GARANCE et seront étendus dans tous les territoires.

Depuis le 1er mars les médecins du Ministère peuvent vacciner selon les critères en vigueur, plus d'une centaine d'agents du Ministère de l'Intérieur l'ont été.

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence Du 12 avril 2021

Déclaration liminaire UNSA FASMI.

L'UNSA FASMI a souligné l'absence de clarté sur la vaccination. Depuis les annonces du Président de la République à VALENCIENNES le 23 mars dernier aucune date précise, aucun calendrier n'a été établi pour les agents du Ministère de l'Intérieur. L'UNSA FASMI demande la possibilité de vaccination pour tous les agents volontaires du Ministère de l'Intérieur.

L'UNSA FASMI a obtenu les chiffres sur les demandes d'imputabilité au service de la COVID 19. A ce jour 6 demandes sont en cours sur le périmètre secrétariat général et 130 sur le périmètre DGPN.

A – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES COMITES TECHNIQUES MINISTERIELS DES 3 et 21 SEPTEMBRE 2020

Validés à l'unanimité

B – PROJETS DE TEXTES SOUMIS A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE

POINT N° 1 *Projet de décret relatif à l'organisation territoriale du traitement des questions d'entrée et de séjour des étrangers et d'asile dans les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, du Val d'Oise et des Yvelines et à celle des services de la police aux frontières dans la région d'Ile-de-France (politique migratoire en IDF)*

VOTE pour UNSA - FASMI/SNIPAT – CFE-CGC – FSMI-FO (partie DGPN)
ABSTENTION 1 CFDT – 2 FSMI FO (partie secrétariat général)

POINT N° 2 *Projet de décret modifiant le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale*

VOTE pour UNSA - FASMI/SNIPAT
ABSTENTION CFE CGC - CFDT – FSMI FO

L'UNSA FASMI a souligné :

- la volonté de résorption des viviers d'avancement en cours, en particulier du vivier major,

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence

Du 12 avril 2021

- la mise en place des avancements Brigadiers ASA 25, (avancement à l'ancienneté...)
- L'UNSA FASMI et sa composante UNSA Police seront particulièrement attentifs sur les ratios « pro-pro » Les arbitrages futurs entre le Ministère de l'Intérieur et la DGAFP devront être en adéquation avec les engagements pris...

- POINT N° 3** *Projet de décret relatif aux recrutements dans les corps de police technique et scientifique de la police nationale et établissant les modalités temporaires de recrutement dans ces corps*
- POINT N° 4** *Projet de décret modifiant le décret n° 2013-1135 du 9 décembre 2013 relatif aux emplois de directeur et de directeur adjoint de laboratoire du service nationale de police scientifique*
- POINT N° 5** *Projet de décret modifiant le décret n° 2017-1359 du 19 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire des emplois de directeur et directeur adjoint de laboratoire de l'Institut national de police scientifique et du corps des ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale*

Mickael VINARD, secrétaire général du SNPPS, est intervenu sur les points 3 à 5. Il a souligné que le nombre de postes d'ingénieurs et d'emplois fonctionnels cité est à ce jour insuffisant. La substitution pour l'encadrement supérieur de la filière doit s'organiser et il est important qu'elle se fasse dans la concertation entre les corps concernés.

Le SNPPS attend du projet transmis au cabinet Ministre une avancée réelle sur la revalorisation indemnitaire et catégorielle de la PTS.

VOTE : pour UNSA – CFE CGC FSMI FO – CFDT – abstention SNIPAT

C – INFORMATION - pas de vote

- POINT N° 6** *Protection sociale complémentaire – point d'actualité :*
- point sur les travaux menés par la CNAS en 2020
 - présentation de l'ordonnance du 17 février 2021

Ce dossier est piloté par la DGAFP - Première étape 2022 avec la prise en charge partielle sous réserve d'apporter la preuve du paiement d'une mutuelle...

Pour 2024 on serait sur un appel d'offre général – le dossier reste en cours.

L'UNSA FASMI revendique une cohérence inter générationnelle sur ce dossier.

L'UNSA FASMI a fait part de ses exigences :

Les retraités doivent être intégrés dans ce nouveau dispositif et pouvoir bénéficier d'une prise en charge partielle au même niveau que celle qui sera prévue pour les actifs

- POINT N° 7** *Organigramme CSATE*

- POINT N° 8** *Circulaire du 15 février 2021 relative à la mise en œuvre du plan d'actions SGAMI 2022*

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS

